



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 décembre 2020
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 18 décembre 2020, adressées au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies

À une séance du Conseil de sécurité qui s'est tenue le 25 novembre 2020 sur la situation au Moyen-Orient, le Représentant permanent du régime syrien auprès de l'Organisation des Nations Unies a de nouveau saisi l'occasion qui lui était donnée de participer à cette importante séance pour porter de viles accusations infondées contre le Qatar, qui n'y était pas présent. Il a véhiculé de nouveau des mensonges proférés maintes fois, pensant, s'il les répétait à l'envi, convaincre son auditoire, même s'ils sont contraires à la réalité, dépassent l'entendement et manquent totalement de crédibilité.

Les calomnies du représentant du régime font partie des tromperies inventées de toutes pièces qu'il propage depuis près de 10 ans au sujet d'un pays ami du peuple syrien et de quiconque s'insurge contre les atrocités commises par le régime contre des innocents. Depuis que le peuple syrien a manifesté pacifiquement en 2011 pour revendiquer les droits les plus élémentaires reconnus par toutes les législations, le régime et ses milices ont pratiqué le terrorisme d'État : ils ont soumis la population à des pilonnages, largué des barils explosifs, employé des gaz toxiques et des armes chimiques, imposé des blocus, utilisé la famine comme méthode de guerre et commis des meurtres et des actes de torture dans les centres de détention, ainsi que de nombreux crimes qui sont venus étoffer les dossiers les plus volumineux qui soient.

Il suffit de mentionner parmi les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, perpétrés par le régime, l'emploi répété d'armes chimiques contre des civils, même après qu'il a été contraint d'adhérer à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et après l'adoption de la résolution [2118 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité. Le régime persiste à ce jour à violer les résolutions du Conseil de sécurité interdisant l'utilisation, la production, le stockage ou le transfert d'armes chimiques. Cette insistance sur l'emploi d'armes de destruction massive constitue la plus grande menace contre l'action menée par la communauté internationale depuis des décennies pour renforcer le régime de non-prolifération. Ces crimes ont été étayés dans les rapports du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'ONU d'août 2016 et d'octobre 2016, qui ont conclu que les informations réunies permettaient d'établir que les forces du régime portaient la responsabilité de l'emploi d'armes chimiques lors de trois attaques en 2014 et 2015. Dans le rapport d'octobre 2017, il est indiqué que le régime porte la responsabilité de l'emploi de gaz sarin en 2017. L'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC



a également signalé qu'il existait des motifs raisonnables de penser que le régime syrien avait employé des armes chimiques à trois reprises en mars 2017 à Latamné.

Le moment est venu pour la communauté internationale et le Conseil de sécurité de rompre le mutisme au sujet de ces crimes. Les responsables de l'emploi d'armes chimiques doivent rendre de compte de leurs actes, ceux qui en ont donné l'ordre comme ceux qui les ont exécutés.

Aujourd'hui, le régime n'a de cesse de s'opposer au consensus international qui règne sur le règlement de la crise par des moyens pacifiques et d'entraver l'application des dispositions de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, dont la pleine mise en œuvre constitue la voie du règlement de la crise en Syrie. Il n'est donc pas surprenant que ses représentants continuent de s'en prendre aux États qui préconisent un règlement politique, sur la base du premier Communiqué de Genève, des dispositions de la résolution 2254 (2015) et du respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et exigent que justice soit rendue et que soit établie la responsabilité des auteurs des atrocités et des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des atteintes les plus graves au droit international, commis depuis 2011.

Je tiens à souligner ici que ces tentatives abjectes et flagrantes ne convaincront pas le Qatar de renoncer à sa position de fermeté et qu'il continuera d'épauler résolument le peuple syrien frère qui cherche à réaliser ses droits légitimes, de s'acquitter de ses responsabilités juridiques et humanitaires et de favoriser un règlement pacifique de la crise en Syrie, dont le prolongement menace la paix, la sécurité et la stabilité dans la région et dans le monde.

Les représentants du régime syrien doivent comprendre que leur mépris constant à l'égard des séances du Conseil de sécurité consacrées aux conditions humanitaires catastrophiques causées par l'échec des politiques criminelles et répressives du régime et leurs tentatives de les transformer en tribunes de propagande malveillantes ne serviront qu'à détruire le peu de crédibilité qui leur reste et à mettre davantage en relief la nécessité pour la communauté internationale d'adopter une position internationale ferme à l'égard du régime syrien et de faire appliquer les résolutions du Conseil relatives à la situation en Syrie.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente
(Signé) Alya Ahmed Saif **Al-Thani**